



Partenariat d'entreprises québécoises

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par l'Association des bâtisseurs de vent

Dans le cadre des projets

Aménagement de parcs éoliens de Gros-Morne et montagne –Sèche par  
Cartier Énergie Éolienne

9 octobre 2008

## TABLE DES MATIÈRES

- I. Ce que nous sommes :  
L'Association des bâtisseurs de vent
  
- II. Notre intérêt dans ce projet;
  
- III Notre souci de l'environnement
  
- IV. Nos conclusions et recommandations

Annexes

Coordonnées

## I. L'ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT

L'Association des bâtisseurs de vent, l'ABV, présente depuis sa fondation en 2004, des mémoires devant le BAPE pour inscrire sa voix au côté de ceux qui croient à l'énergie propre, à la préservation de l'environnement et au développement durable dans une vision plus large.

Même si notre message est généralement perçu comme favorable au développement de l'industrie éolienne au Québec, nous pensons qu'il est important de rappeler à tous les intervenants des audiences qu'il existe ici, au Québec, une expertise solide dans ce secteur et que ceux qui sont les détenteurs de cette expertise, ont autant à cœur la conservation du territoire dans lequel eux-mêmes vivent que le bien-être des personnes qui l'habitent.

Notre Association, sans but lucratif, est en effet composée d'entrepreneurs et de professionnels Québécois qui sont impliqués dans le développement de ce secteur énergétique depuis les toutes premières implantations au Québec. Nos quelque 75 membres sont actifs à tous les niveaux, en amont comme en aval du développement du projet et se retrouvent partout dans la chaîne de production et d'implantation de ces impressionnantes machines.

Nos membres sont ingénieurs dans différentes disciplines, en génie civil, électrique, électromécanique. Ce sont aussi des entreprises expérimentées et bien établies, disposant d'un vaste inventaire d'équipements tels que grues, tracteurs, pelles excavatrices, compacteurs, niveleuses, usines portatives pour agrégats, camions et véhicules de transport. D'autres sont des biologistes et se soucient de la faune et de la flore. L'ABV compte aussi plusieurs entreprises spécialisées, notamment dans l'entretien hivernal de chemins forestiers, la préparation d'acier d'armature et les coffrages en acier préfabriqué et dernièrement dans la fabrication des composantes d'éoliennes.

Plusieurs membres de l'Association ont travaillé à l'installation d'éoliennes de 750 kilowatts (KW) et de 1,8 mégawatts (MW) respectivement, dans les parcs de Cap-Chat, Matane et Murdochville, Baie des Sables, Anse à Valteau, Carleton, St-Ulrich, en Gaspésie. Les membres de notre Association sont donc à l'origine de ce type d'énergie au Québec. De plus, la force ouvrière des membres de l'ABV a également participé à la réalisation d'autres projets importants au Québec et dans les provinces maritimes, comme le projet hydroélectrique de la Baie James, le pont de la Confédération reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard et le projet Hibernia, à Terre-Neuve.

Nous insistons ici sur le fait que notre expertise s'est développée en région, là où nous vivons, là où la nature est omniprésente et fait partie de notre quotidien. L'environnement est plus qu'une conscience à acquérir pour nous. Elle fait partie de nos réflexes innés et de notre patrimoine.

Somme toute, non seulement nos membres sont en mesure de mettre en place les projets de parcs éoliens, les infrastructures qu'elles nécessitent, de voir à leur entretien et au suivi de leurs opérations, mais ils le font avec une préoccupation spontanée de préservation du milieu physique et du bien-être des gens qui l'habite.



## II. NOTRE INTÉRÊT DANS CE PROJET

Du fait de l'expertise solide de nos membres et de la stratégie du Québec, d'accroître la présence et l'ampleur de l'énergie éolienne sur son territoire, notre Association compte donc se positionner dans cette dynamique nationale en faisant valoir son rôle de pionnier dans le domaine. Le savoir acquis depuis plusieurs années au Québec et dans les Maritimes est un atout indéniable qui doit être mis au service des projets de plus grande envergure.

L'objectif que nous avons toujours poursuivi à l'ABV, de maximiser les retombées économiques pour toutes les régions, vaut d'autant plus qu'il a permis à nos entreprises de se doter de ressources humaines compétentes, d'avoir un inventaire d'équipement de pointe, de se tenir au fait des avancées technologiques dans le domaine et d'acquérir une solidité financière qui les rend apte à prendre en charge des projets d'envergure en toute sécurité pour ses développeurs.

L'Association des bâtisseurs de vent est convaincue du bien fondé des projets d'aménagement des parcs éoliens de **Montagne Sèche et Gros-Morne**, non seulement du fait de l'énergie éolienne comme source d'électricité propre et de son potentiel dans cette région. L'ABV sait, d'expérience, que l'exploitation de parcs éoliens contribue de façon substantielle, à l'essor économique du Québec et, par voie de conséquence, au mieux-être de sa population.

Les projets des Monts Copper, Miller et d'Énergie Éolienne Murdochville en sont des exemples patents. Ils ont permis à la Ville de Murdochville de renouer avec l'essor économique après avoir connu successivement la fermeture définitive de sa mine de cuivre en septembre 1999 et de ses installations métallurgiques en avril 2002.

Notre Association avec son expérience et ses acquis, doit servir de catalyseur en promouvant les services d'entreprises régionales et locales qualifiées pour les travaux touchant directement la voirie et la mise en place des éoliennes, mais aussi en

encourageant leur implication dans l'opération et l'entretien, une fois leur mise en opération effectuée.

De la même façon, en amont, l'ABV se veut le promoteur de la fabrication chez nous plutôt que l'importation et l'installation de composantes extérieures. Par exemple, une entreprise gaspésienne est d'ores et déjà en mesure de produire l'acier d'armature pour la base des tours d'éoliennes. Ainsi, l'acier est transmis à l'entreprise manufacturière par camion, transformé par cette dernière pour répondre aux caractéristiques de l'armature des tours, et transportée sur le site du parc éolien par une entreprise locale de camionnage. Ce cycle, tout le monde l'aura compris, génère plusieurs centaines d'emplois et participe au maintien d'une industrie forte et active.

La formule de contrat mis de l'avant par Hydro-Québec production dans le présent projet d'aménagement ne peut que favoriser cette impartition d'expertise au profit des entreprises locales et régionales. D'ailleurs, du simple fait de la présence de la Société d'État comme partenaire dans ce marché, le développement du potentiel éolien de la région est garanti tout comme celui de la qualité des équipements mis en place. Qui plus est, Hydro-Québec constitue une sorte de carte de visite quant à l'expertise de notre association, pionnière de l'énergie éolienne au Québec.



### III. NOTRE SOUCI DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs préoccupations émergent d'une audience à l'autre, concernant l'énergie éolienne, montrant bien à quel point, la population québécoise est sur une sorte de « qui-vive » lorsqu'il est question d'environnement, plus particulièrement de « leur environnement ». La plupart des préoccupations formulées ont fait l'objet d'analyses, d'évaluations et de rectifications dans les projets d'ici et dans les pays où ce type d'énergie existe depuis plus longtemps.

L'avancement en termes de technologie permet maintenant de répondre de façon satisfaisante à bon nombre de craintes soulevées. De la même façon, les recherches ont permis de mettre en place des réglementations et des normes à respecter en deçà desquelles un parc éolien ne peut opérer.

Ces préoccupations concernent le bruit engendré par les éoliennes, la santé et la sécurité des personnes, les conséquences de la proximité de telles machines sur la valeur propriété et surtout, les impacts sur la faune et sur la flore. Plus particulièrement, les modifications et les perturbations à la nature environnante ou sur le paysage, le déboisement nécessaire suscitent à juste titre des inquiétudes dont il nous faut tenir compte. Certaines de ces inquiétudes, comme la dévaluation foncière, résistent à un examen attentif.

Souvenons-nous que l'énergie éolienne compense pour les émissions d'autres sources d'énergie. Une éolienne alimentera en électricité jusqu'à 500 foyers. L'utilisation d'énergie éolienne pour alimenter 200 foyers réduira de 2 000 tonnes les gaz à effet de serre émis en utilisant un combustible fossile. Elle constitue aussi un attrait touristique pour les collectivités.



Le **bruit** que font les éoliennes est un des points sur lesquels l'industrie a beaucoup travaillé depuis les premières générations de machines. Les technologies ont évolué et les émissions sonores, mécaniques et aérodynamiques qu'elles produisent, ont été réduites au minimum. Le bruit résiduel des éoliennes modernes est un souffle venant de la circulation du vent sur les pales et le bruit émis lorsqu'elle passe devant le mât, nous l'appelons le « swoosh ». Le niveau sonore d'une éolienne se stabilise lorsque le vent atteint une certaine vitesse. Au-delà de cette limite, la vitesse du vent peut continuer à augmenter, mais celle de l'éolienne reste stable. Le bruit du vent qu'on entendrait de toute façon, couvre alors celui de l'éolienne. Au pied d'une éolienne, le niveau sonore atteint environ 50 décibels, alors qu'à 500 mètres, les 35 décibels sont l'équivalent de l'intérieur d'une chambre à coucher.



AWEA



L'ABV peut témoigner du fait que le niveau de bruit occasionné par exemple, par le fonctionnement normal des éoliennes de 1,8 MW du parc de Murdochville, se limite à un sifflement assourdi lors du passage des pales, un bruit faible qui ne nuit pas à une conversation entre deux personnes lorsque l'on se trouve au pied d'une tour. La même constatation pour une éolienne de 3 MW à l'Île du Prince Édouard visitée récemment.

En tout état de cause, comme les lois et règlements interdisent l'érection d'éoliennes à moins de 500 mètres d'une résidence, le bruit ne devrait pas constituer une inquiétude plus importante que l'arrivée du nouveau voisin avec ses habitudes, dans notre voisinage.

En ce qui concerne la **santé**, des études de l'Académie de médecine en France confirment que les infrasons des éoliennes n'ont aucun impact sur la santé humaine, ni même qu'elles ne jouent un rôle épileptogène. Il est également faux de relier l'effet stroboscopique des éoliennes au développement de troubles nerveux chez les humains. Malgré l'attention qui continue d'être apporté par les instances aux questionnements de cet ordre, rien n'a pu constituer à ce jour une situation inquiétante ou anormale. Plus de 68 000 éoliennes ont été installées de par le monde depuis 25 ans et aucune personne n'a encore été blessée par une éolienne.

Ayant à l'esprit la santé et aussi **la sécurité** des populations environnantes, l'opération de nettoyage des éoliennes se fait de façon adéquate. Les produits et l'eau utilisés pour le nettoyage et le cirage des pales sont récupérés par le système, évitant tout rejet dans l'environnement. Il en est ainsi des huiles usées après chaque opération de maintenance. Le système BWM effectue ce travail de nettoyage et de polissage en toute sécurité. Ce même système peut également, en conjonction avec une autre technologie développée par Force, détecter par ultrason tout dommage intérieur à la pale, pendant que le lavage s'effectue.

Dans le cas des projets de Montagne Sèche et Gros-Mornes, des inquiétudes ont été émises concernant **l'impact du parc éolien sur la faune avienne**. En résumé, les études et observations réalisées par Pesca confirment globalement que l'implantation du parc éolien n'aura qu'un impact somme toute mineur sur la faune avienne.



En ce qui concerne le **déboisement** nécessaire en vue de l'installation des 141 éoliennes du parc de Gros-Morne, ainsi que des 39 du Parc de Montagne Sèche, l'Association propose certaines mesures visant à limiter au minimum la superficie requise pour leur érection. Par exemple, l'ABV préconise les mêmes procédures que celles utilisées à Carleton. Cela permet de réduire la largeur des chemins d'accès généralement prévus pour des travaux de cette envergure. L'adoption de cette mesure diminuerait considérablement le déboisement nécessaire à l'aménagement des chemins d'accès dans le projet sous étude.

L'Association établira des communications avec le ministère des Transports, la Sureté du Québec et les différents ministères et organismes concernés afin de s'assurer de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour le transport sécuritaire des différentes composantes d'éoliennes depuis le lieu de leur fabrication jusqu'au parc éolien.

Notons que le promoteur, dans son projet, s'engage à remettre en état les chemins affectés, suite à l'implantation du parc éolien. De la même façon, qu'il propose des mesures de compensation dans le cas où il y aurait des problèmes avec les télécommunications pour certains résidents limitrophes.

Enfin, en ce qui a trait à la poussière soulevée sur les chemins de terre par le passage des engins lourds durant la phase de construction, l'ABV estime que l'épandage d'un produit abat-poussières répondant aux normes établies par le ministère des Transports du Québec pourrait constituer une solution appropriée et efficace à ce problème, en période de pointe. Dans les réalisations précédentes, le tout a très bien fonctionné à la satisfaction des résidents.

L'ensemble des mesures proposées par l'Association des bâtisseurs de vent permet, croyons-nous, de répondre à plusieurs des questions qui préoccupent la population locale.

#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

En conclusion, ce projet de parcs éoliens fera plusieurs centaines d'emplois pendant la construction et créera des emplois permanents, une fois les travaux complétés. À cela, il faut ajouter une cinquantaine d'emplois créée ou maintenue chez les sous-contractants locaux et régionaux, en périphérie de ces emplois permanents et ce, pendant les vingt-et-une années de ce contrat.

Cela va tout-à-fait dans le sens des objectifs et de la raison d'être de notre Association, c'est-à-dire développer, accroître et maintenir l'emploi et l'expertise en région parce que, particulièrement dans le secteur de l'énergie éolienne, nous sommes les mieux placés et les mieux outillés pour le faire.

Nous ne pouvons donc qu'adhérer aux intentions exprimées dans le projet de parcs éoliens de Montagne Sèche et Gros-Mornes, présenté par Cartier Énergie Éolienne et au principe de contrat avec Hydro-Québec. Pour nous, à l'ABV, qui croyons à une énergie propre, renouvelable, ce projet comporte tous les ingrédients de réussite économique dans le respect réaliste des acquis culturels, sociaux et environnementaux.

Nous recommandons donc à la Commission de permettre à Cartier Énergie Éolienne de réaliser le projet en recommandant néanmoins, quelques améliorations à la proposition.

- L'utilisation d'abat-poussières durant les travaux de construction nous apparaît essentielle tant pour les questions environnementales que pour la santé et le bien-être des résidents du secteur visé.
- Pour minimiser l'impact du déboisement, nous suggérons fortement à la compagnie l'utilisation des mêmes méthodes de travail que Carleton.
- Nous proposons également pour la sécurité, que le système BWM-FORCE ou l'équivalent permettant le nettoyage et l'inspection des structures et des pales.
- Enfin, nous souhaitons que le promoteur participe à la mise en place de programmes d'éducation populaire qui permettraient de démystifier l'énergie éolienne auprès des jeunes et de la population en général et de faire comprendre dans quoi s'inscrivent de tels choix de société.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté en avril 2006, la loi 118 sur le développement durable. Cela constitue un tournant majeur de notre société qui a pris conscience que sa planète est train d'étouffer sous une production excessive de gaz à

effets de serre. L'énergie éolienne est une des solutions, parmi d'autres qu'il nous reste à trouver pour améliorer la situation des générations futures. Ce projet selon nous, va dans le sens des principes énoncés dans la loi, c'est-à-dire qu'il tient compte, dans une vision concertée et plus large, des impacts sur l'environnement physique, des impacts sociaux et de la nécessité que l'économie puisse continuer à consolider le Québec.

Nous recommandons donc très respectueusement à la Commission, ce projet d'aménagement de parcs éoliens à Gros-Mornes et Montagne Sèche.





**ASSOCIATION DES  
BÂTISSEURS DE VENT**

**Rachel Bellerive**

Trésorière

**767,112<sup>e</sup> Avenue,  
St Jérôme, Qc J7Y 4R2**

**Tél. : (450)432-6001**

**Télec.: (450)432-8176**

**E-Mail: [batisseurdevent@videotron.ca](mailto:batisseurdevent@videotron.ca)**